

Les clefs du Paradis

[]

As-Souyouty

Traduction et adaptation : Karim Zentici

:

Révision : Abu Hamza Al-Germâny

:

Publié par le bureau de prêche de Rabwah (Ryadh)

L'islam à la portée de tous !

المكتب التعاوني للدعوة وتوعية الجاليات بالربوة بمدينة الرياض

1429-2008

islamhouse.com

Au nom d'Allah, l'Infiniment Miséricordieux, le Très miséricordieux

Les clefs du Paradis

Que les Prières et les Salutations d'Allah soient sur notre Prophète Mohammed ainsi que sur sa famille et tous ses Compagnons !

Voir : *Miftâh el Janna fi el Ihtijâj bi e-Sunna* de Suyûtî.

Voici un certain nombre de Textes scripturaires et d'annales qui démontrent que la Sunna fait valeur de loi au même titre que le Coran :

• Allah (ﷻ) dit : **«Croyons donc en Allah et à Son Messager». «Les croyants sont uniquement ceux qui ont cru en Allah et à Son Messager». «Allah a fait la faveur aux croyants de leur avoir envoyé un Messager issu des leurs qui leur récitent Ses Versets et qui les élèvent ; il leur apprend le Livre et la Sagesse alors qu'auparavant ils étaient sombrés dans un égarement manifeste».**

• D'après el Baihaqî, selon Abû Râfi', le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : *« Que je ne vois pas l'un d'entre vous recevoir, accoudé sur un coussin, un commandement ou une interdiction que j'ai reçu en disant : « Je n'en sais rien ! Nous devons suivre ce que nous trouvons dans le Livre d'Allah. »* Dans une version dont la chaîne narrative se termine à el Miqdâm ibn Ma'dî Karib, le Prophète (ﷺ) souligne : *« Sachez que j'ai reçu le Livre et un enseignement équivalent. »*

• D'après el Hâkim dans *el Mustadrak*, selon ibn 'Abbâs (رضي الله عنه), le Messager d'Allah (ﷺ) a déclaré lors d'un sermon au cours du pèlerinage d'adieu : *« Ô gens ! Je vous ai laissé après moi de quoi ne pas vous égarer si vous vous y attachez : le Livre d'Allah et ma Tradition. »*

• D'après el Bukhârî et Muslim, le Messager d'Allah (ﷺ) prononça au sujet d'une affaire d'adultère qui lui fut soulevée : *« Je vais juger entre vous avec le Livre d'Allah »* Il ordonna ensuite de fouetter le fornicateur et de l'expulser un an, en sachant qu'il n'est pas fait mention de la sanction d'expulsion dans le Coran.

• D'après el Baihaqî, selon Hassân ibn 'Atiya, Jibrîl (جبريل) transmettait et enseignait la Sunna au Messager d'Allah (ﷺ) comme il le faisait pour le Coran.

• Allah (ﷻ) dit : **«Ceux qui te font allégeance, font allégeance à Allah ; la Main d'Allah est au-dessus de la leur». «Quiconque obéit au Messager, obéit à Allah».**

• D'après el Bukhârî et Muslim, selon Abû Huraira, le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : *« Quiconque m'obéit, obéit à Allah et quiconque me désobéit, désobéit à Allah. »*

• D'après el Bukhârî, selon Abû Huraira, le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : *« Tous les membres de ma communauté entreront au Paradis à l'exception de ceux qui refusent d'y entrer.*

- *Ô Messager d'Allah ! qui donc refuse d'entrer au Paradis !* Lui demanda-t-on

- *Celui qui m'obéit entrera au Paradis et celui qui me désobéit c'est qu'il refuse d'y entrer. »*

• D'après el Bukhârî et Muslim, ibn Mas'ûd a affirmé : « Allah maudit la femme qui s'implante des cheveux et celle qui les lui implante, celle qui s'épile les sourcils, et celle qui s'écarte les dents pour s'embellir ; toutes celles qui changent la création d'Allah (ﷻ). » Ce discours vint aux oreilles d'une femme du nom d'Um Ya'qûb. Elle s'adressa alors à 'Abd Allah ibn Mas'ûd en ces termes : « J'ai entendu dire que tu affirmes telle et telle chose.

- *Comment ne devrais-je pas maudire celles que le Messager d'Allah a maudites à travers le Livre d'Allah ?*
- *J'ai lu tout ce qui se trouvait à l'intérieur de ses reliures et pourtant je n'ai pas trouvé ce que tu dis !*
- *Si tu l'avais vraiment lu, tu l'aurais trouvé. N'as-tu pas lu : **«Tous les enseignements que le Messager vous donne, alors prenez-les et tout ce qu'il vous interdit alors éloignez-vous-en»** ?*
- *Bien sûr !*
- *Alors, sache qu'il a interdit toutes ces choses ! »*

• D'après el Baihaqî, selon Shabîb ibn Abî Fadhâla el Makkî, un jour que 'Imrân ibn Husaïn évoquait l'Intercession, un homme dans l'assemblée l'interpella en ces termes : « Ô Abû Najîd ! Vous nous ramenez des Hadiths dont nous ne trouvons aucune origine dans le Coran !

- *Tu as lu le Coran ?* s'écria 'Imrân en colère.
- *Oui !*
- *Y as-tu trouvé qu'il fallait faire quatre Rak'a pour la prière du 'Ishâ, trois pour celle du Maghreb, deux pour celle de l'aube, quatre pour celle du Dhuhr et quatre pour celle du 'Asr ?*
- *Non !*
- *D'où ces enseignements vous viennent-ils ? Ne vous viennent-ils pas de nous et ne nous viennent-ils pas directement du Messager d'Allah (ﷻ) ?... »*

• Allah (ﷻ) dit : **«Mais Nous en avons fait une lumière par laquelle Nous guidons qui Nous voulons parmi Nos créatures. Toi, tu guides vers une bonne voie • La voie d'Allah »**.

• D'après el Baihaqî, selon e-Rabî', un jour que Shâfi'î rapporta un Hadith, un homme lui demanda : « Et toi Abû 'Abd Allah ! Est-ce que tu choisis cette tendance ?

- *Si tu me vois un jour rapporter un Hadith authentique sans en faire ma tendance, alors témoigne que j'ai perdu la raison ! »¹*

• D'après el Baihaqî, selon Sulaïmân e-Taïmî, nous étions Abû 'Uthmân, Abû Nadhra, Abû Majlaz, Khâlid el Ashujj et moi en train de réviser le Hadith et la Sunna quand une personne dans l'assemblée proposa : « Ne serait-il pas mieux pour nous de lire le Coran ?

- *Abû Sa'îd el Khudrî nous disait, répondit Abû Nadhra : Il vaut mieux réviser le Hadith que de lire le Coran ! »*

¹ Dans une autre annale, selon el Bukhârî dans *e-Tarîkh*, el Humâidî a dit : « Nous étions chez e-Shâfi'î lorsqu'un homme entra pour l'interroger sur une question. Il lui répondit alors : « Le Messager d'Allah (ﷻ) a jugé de telle et telle façon.

- *Et toi, qu'en penses-tu ?* lui demanda l'homme.
- *Qu'Allah soit glorifié ! Tu m'as vu sortir d'une église ? Tu m'as vu sortir d'un monastère ? Ou bien m'as-tu vu porter une corde à la ceinture ? Je te dis que le Messager d'Allah (ﷻ) a jugé de telle façon et toi tu me demandes mon avis ! »*

L'auteur a dit : e-Shâfi'î souligne dans ce sens : « *Il vaut mieux étudier la science que de faire des prières surérogatoires.* » Lire le Coran est un acte d'adoration surérogatoire en effet, tandis qu'apprendre le Hadith relève de « l'obligation collective » (*Fardh el Kifâya* : si une partie suffisante de la communauté s'en charge alors le reste de la communauté en est épargnée).

• D'après el Baihaqî, selon Khâlid ibn Yâzid, le Hadith est aussi sacré que le Coran. Selon Ismâ'îl ibn Abî Uwaïs, avant de réciter un Hadith, Mâlik faisait ses ablutions, s'asseyait sur le bord de son lit, se peignait la barbe, et prenait une position respectueuse. Lorsqu'on lui posa la question à ce sujet, il répondit : « *J'aime donner de l'importance aux paroles du Messenger d'Allah (ﷺ).* » Selon ce même Malik, un homme se rendit au chevet de Sa'îd ibn el Musaïb qui était malade. Il lui posa une question, mais Sa'îd s'assit alors qu'il était allongé. Puis, il lui récita un Hadith. « *Je ne voulais pas te fatiguer !* lui lança l'homme.

- *J'ai appréhendé te réciter les paroles du Messenger d'Allah (ﷺ) en étant allongé.* »

Quant à el A'mash, s'il voulait réciter un Hadith alors qu'il n'avait pas ses ablutions, il faisait le Tayammum (ablution sèche).

• D'après e-Tabarânî dans *el Awsat*, selon ibn 'Umar, le savoir se résume à trois choses : un Texte du Coran révélé, une Tradition en vigueur ou je ne sais pas !

• D'après e-Dârimî, selon Sa'îd ibn el Musaïb, ce dernier a vu un homme multiplier les prières après la prière du *Fajr*. Il lui fit une remarque, mais l'homme lui répondit aussitôt : « *Abû Mohammed ! Allah va-t-il me châtier à cause d'une prière ?*

- *non ! Mais il va te châtier pour avoir contredit la Sunna !* »

• Abû 'Uthmân el Haïrî a dit : « *Quiconque met en pratique la Sunna dans ses paroles et ses actes, exprime la sagesse. Et quiconque se soumet à ses passions, exprime l'innovation.* » Le Très-Haut dit : « *Si vous le suivez, vous serez alors guidés sur le droit chemin* ». Abû Hamza el Baghdâdî a dit : « *Celui qui découvre le chemin de la vérité, il lui sera facile de l'emprunter. Il n'y a pas d'autre guide qui mène à Allah que de suivre le Messenger (ﷺ) à travers ses différentes situations, ses paroles et ses actes.* » Abû Ishâq Ibrâhîm ibn Dâwûd a dit : « *La preuve que l'on aime Allah, c'est de se soumettre à Son obéissance et de suivre son Prophète (ﷺ).* » Selon el Junaïd, le chemin qui mène vers Allah est obstrué à tout le monde, sauf à ceux qui suivent les annales du Messenger d'Allah (ﷺ) et qui s'en tiennent à ses traces.

• D'après el Bukhârî dans *e-Târîkh*, l'Imam Mâlik a dit : « *La Sunna, c'est l'Arche de Noé, quiconque s'embarque dessus est sauvé et quiconque s'en détourne est perdu.* »

Que les Prières et les Salutations d'Allah soient sur notre Prophète Mohammed ainsi que sur sa famille et tous ses Compagnons !

Traduit et adapté par :

Karim ZENTICI

Relu par Abu Hamza Al-Germâny

Publié par le bureau de prêche de Rabwah (Ryadh)

www.islamhouse.com

L'islam à la portée de tous !